

Compte Rendu (CR) du Comité Technique Local (CTL) du 17 mars 2015

Consécutivement à la lecture de déclarations liminaires, le DDFiP s'est étonné du nombre de résidences d'affectation nationale (RAN) au sein du département de la Manche : « 8 RAN ne simplifient pas et ne facilitent pas la gestion de département ». Les élus **FO** ont rappelé que ce n'était là que le reflet d'une situation géographique particulière (Ex : distance de 174 kilomètres entre Cherbourg et Pontorson).

Interpellée sur la question des restructurations, l'administration n'a pas été en mesure d'apporter de réponse concrète sur d'éventuelles fermetures de sites à venir mais une chose est certaine : des propositions ont été formulées auprès de la Direction générale par l'intermédiaire de la Délégation interrégionale. En effet, « un agent n'a pas vocation à dérouler l'ensemble de sa carrière au sein du même service »... selon M ROULET « nous devons bouger »... « la restructuration du réseau se fera ». A bon entendeur...

FO réaffirme qu'il n'entend pas cautionner des fermetures de sites en étant placés devant le fait accompli !

1 - Horaires d'ouverture de l'accueil physique CFP trésoreries rurales (communes < 10 000 habitants)

Après les sites urbains (confère CR **FO** DGFIP du 14/11/14 et 29/01/15), le DDFiP a donc proposé des jours de fermeture et des réductions d'horaires aux responsables des trésoreries rurales. Ils leur appartenaient de procéder à une consultation informelle des agents sur ces modifications. Selon la circulaire DGFIP du 22 octobre 2014, l'adaptation des horaires poursuit trois objectifs : simplifier et harmoniser la réglementation en matière d'horaires, participer à l'amélioration des conditions de vie au travail et fiabiliser l'information au public.

En réalité, il ne s'agit que de gérer la pénurie d'effectifs organisée par l'administration au travers de suppressions d'emplois ininterrompues depuis maintenant plusieurs années. Les conditions de travail sont devenues tellement tendues que nos collègues n'ont d'autres choix que celui de restreindre les horaires d'ouverture au public ce, au détriment du service afférent.

Afin de respecter les contraintes évidentes vécues par nos collègues en poste dans les services de la DDFiP mais également dans un souci de préservation des missions dévolues au réseau de la DGFIP, **FO** s'est abstenu lors du vote. (Solidaires : abstention. CFDT : pour . CGT : contre. L'union UNSA-CFTC étant absente -bien que titulaire d'un siège au sein du CTL, elle n'a pas pris part aux délibérations)

L'entrée en vigueur est prévue à compter du 4 mai 2015. Les modifications d'horaires sont les suivantes :

deux jours de fermetures proposés

Trésoreries	agents	Jour(s) de fermeture	Nouveaux horaires (modifiés)
Beaumont Hague	6	Lundi & Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Bricquebec	4	Mardi & Jeudi	8h30-12h & 13h30-16h00
Saint Pierre Eglise	3	Mardi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Périers	4	Lundi matin, Mercredi & Vendredi après midi	8h30-12h & 13h30-16h00
Saint Hilaire-Isigny	6	Lundi, Mercredi & Vendredi après midi	8h30-12h & 13h30-16h00

deux jours de fermetures identiques proposés

Trésoreries	agents	Jour(s) de fermeture	Nouveaux horaires (modifiés)
Barneville Portail	4	Mercredi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Bréhal Gavray	6	Mercredi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
La Haye du Puits Lessay	6	Mercredi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Quettehou	4	Mercredi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Sainte Mère Eglise	5	Mercredi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Torigny Tessy	5	Mercredi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00

Fermeture tous les après midi

Trésoreries	agents	Jour(s) de fermeture	Nouveaux horaires
Marigny	4	Tous les après midi	8h30-12h
Pontorson	6	Tous les après midi	8h30-12h

Fermeture un jour par semaine

Trésoreries	agents	Jour(s) de fermeture	Nouveaux horaires
Les Pieux	5	mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Saint James	3	mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00

Fermeture un jour et demi par semaine

Trésoreries	agents	Jour(s) de fermeture	horaires
Villedieu Percy	6	Mercredi après midi & Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00

Maintien des horaires actuels

Trésoreries	agents	Jour(s) de fermeture	horaires
Brécey Saint Pois	3	Lundi matin, mardi jeudi, vendredi après midi	9h00-12h & 13h30-16h00
Montebourg*	3	Lundi matin et Mercredi déjà fermés	9h00-12h15 & 13h45-16h15
Saint Jean de Daye	4	Vendredi déjà fermé	9h00-12h & 13h30-16h00

*horaires approuvés au CTL du 3/04/14

Le directeur conclue que les amplitudes des horaires seront davantage harmonisés. Enfin, après une période de mise en œuvre, un ressenti auprès des agents pourra être fait en fin d'année.

2 - Budget bilan 2014 et prévisionnel 2015 : (Confère également la note DDFIP du 28 janvier 2015)

Les crédits dits de 1^{er} niveau financent les dépenses de fonctionnement de la DDFiP (fluides, dépenses d'entretien des véhicules et des immeubles...) tandis que les crédits de dits de 2^{ème} niveau viennent compenser les dépenses comme les frais de déplacement inhérents aux actions de formation professionnelle, les frais de changement de résidence ou encore certaines dépenses métier comme les honoraires juridiques. Le budget de la DDFiP bénéficie en cours d'année d'abondement (versés par la DGFIP), en fonction des dépenses engagées.

En 2014, Les frais de déplacement mission (hors formation professionnelle) s'élèvent à 232 K € (+ 2,8%). Les locations représentent 340 K€, les dépenses de nettoyage atteignent 114 K€. L'affranchissement avec 81 K€ reste la dépense la plus importante même si en baisse(-42K€) Concernant les frais de justice, de substantielles économies ont été réalisées suite au recours systématique aux huissiers des Finances publiques (HFP) au lieu des huissiers de Justice (56 K € en 2014 contre 151 K € en 2013). Ctte baisse devrait se poursuivre en 2015. **FO** DGFIP a maintes fois rappelé toute l'utilité d'avoir des emplois HFP.

Toutefois, La délégation a aussi fourni 50K€ et en fin d'année 200 K€ ont aussi été accordés permettant d'assurer la fin de gestion et des investissements.

FO est intervenue pour regretter l'augmentation du nombre d'e-formations. Ce nouveau dispositif, motivé par la recherche d'économies au niveau des frais de déplacement, induit une déshumanisation progressive de la transmission des savoir faire en plaçant l'agent seul derrière son poste de travail. Quid de l'émulation propre aux échanges de pratiques que valorise un stage regroupant des collègues issus d'un même réseau ?

Pour 2015, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse de 15,89% par rapport à la DGF 2014 passant de 2 436 K € à 2 049 K €. La réduction s'appliquera pratiquement toutes les dépenses. Les frais postaux sont évalués à 652 K€ (-21,54%) . La DGFIP demande d'y faire peser prioritairement les économies . Toutefois, vu l'évolution des tarifs postaux, cette prévision nous semble bien irréaliste. Le directeur se veut rassurant avec les compléments de la centrale en fin d'année et ce d'autant plus si la DDFIP 50 fait de son mieux avec le budget initial octroyé.

De nouvelles pistes d'économies seront explorées (suppression de fax...). S'il est bien légitime pour un service public de s'interroger quant au bon usage des fonds publics, la qualité de service ne devrait pas avoir à en souffrir. Or, avec des moyens humains qui s'amenuisent au gré des suppressions d'emplois, c'est à se demander si l'agent ne devra pas bientôt financer lui-même son outil de travail... Combien de collègues achètent déjà, sur leurs deniers propres, le cahier, la gomme, les crayons et autres fournitures qui leur ont été refusés, faute de disponibilités ?

3 - Bilan de l'évaluation 2014

Les dotations capital mois (DKM) sont réparties au prorata des effectifs en cinq groupes : Direction, Contrôle (BCR, BDV, PCE), Foncier (CDIF, SPF), SIP-SIE et PRS, Gestion publique (trésoreries).

Les DKM sont fongibles seulement à l'intérieur d'un même groupe. Au total, 71,06% des effectifs a pu bénéficier d'une bonification, 21,55% au titre d'une réduction d'avancement de 2 mois (R2) et 49,51% au titre d'une réduction d'un mois (R1). 20,07% des agents ont bénéficié d'un avancement à la cadence moyenne et 8,88% d'une mention d'encouragement. 42 collègues ont refusé de participer à l'entretien d'évaluation (non obligatoire).

3 possibilités de recours étaient ouvertes aux collègues insatisfaits de leur évaluation, qu'il s'agisse des réductions/majorations d'ancienneté, du tableau synoptique ou des appréciations littérale ou générale : le recours hiérarchique, la saisine de la commission administrative paritaire locale (CAPL) « en première instance » et enfin la saisine de la commission administrative paritaire nationale (CAPN) en « deuxième instance ».

14 recours ont été fait devant l'Autorité Hiérarchique contre 32 en 2013. C'est un préalable à un recours en CAPL.

FO DGFIP dénonce cette tracasserie.

Inspecteurs	Contrôleurs	Agents	14 Recours portaient sur les appréciations et la valeur professionnelle l'autorité hiérarchique a modifié les appréciations littérales et les tableaux synoptiques laissant la CAPL statuée sur la valeur professionnelle
3	8	3	

9 recours ont ensuite été faits en CAPL contre 18 en 2013

Inspecteurs	Contrôleurs	Agents	Il n'y avait plus de réserves de « 2 mois » pour les inspecteurs mais 2 R1. Pour les contrôleurs, 6 réserves de « un mois » et 1 de « 2 mois ». Pour les agents, 5 réserves de « un mois » et 1 « 2 mois »
2	6	1	

La moitié des appels ont eu une suite favorable totalement ou partiellement. Ensuite, 5 recours ont été présentés en CAPN à l'issue des CAPL contre 2 en 2013. Un seul rejet a été prononcé par la CAPN compétente.

4- Questions diverses

Délais de dépôt des demandes en RH :

Pour une OS, les délais de dépôt auprès du service personnel semble trop court pour transmettre les demandes. Il est demandé au directeur de faire remonter cette situation à la DGFIP.

Campagne de déclaration sur les revenus et participation des ICE, BDV et BCR :

Les agents de ces services participent à l'accueil du public en box de réception. Une OS a soutenu qu'au vu de leurs compétences sur l'impôt sur les revenus, ces agents demanderaient de participer plutôt à l'accueil d'orientation ou de premier niveau. Le directeur indique que les responsables des SIP seront réunis le 31 mars sur l'organisation 2015 .

Situation des détachements :

Une OS a demandé à avoir la liste complète des détachements tout en demandant à la direction de s'assurer que les agents détachés demandent à participer au mouvement national et local. **FO** rappelle que les listes des agents détachés par grade sont publiés sur l'intranet local à la suite des CAPL sur les mutations. De plus, les agents détachés ne sont pas obligés de déposer une demande de mutation qui ne leur conviendrait pas.

Le prochain CTL est prévu pour le 16 avril et portera sur la campagne de déclaration de revenus, le bilan de la formation professionnelle 2014 et plan local 2015 , restitution du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2014.

William MACIAG et Julien CLAUDOT, élus titulaire et suppléant **FO** DGFIP en CTL

Pour tout renseignement, appeler : 02-33-91-21-15 ou en adressant un message à : fo.ddfip50@dgifp.finances.gouv.fr

BULLETIN d'ADHESION (à renvoyer au secrétariat **FO DGFIP 50 adresse sur site web 50)**

NOM : _____ Prénom : _____ .n°agora. _____.

Adresse e-mail : _____.

Grade : _____ . Indice _____ . Quotité travail _____.

Affectation : _____.

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section de la MANCHE.**

Fait à _____ le _____ (signature)

⇒ **66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu**

Disparition de la prime d'intéressement collectif à la performance :

les agents financeront les réformes

Lors du CTM du 6 octobre 2014, le Ministre des Finances et des Comptes publics a indiqué que la prime d'intéressement collectif ne serait pas reconduite, et qu'elle serait remplacée par un autre dispositif.

Le Ministre a donc décidé de mettre un terme à la prime d'intéressement collectif mise en place depuis 2006 et de laisser toute latitude aux directions générales de réutiliser les crédits afférents pour financer des mesures spécifiques, destinées notamment à accompagner les réformes.

Pour mémoire : Cette prime collective annuelle pouvait atteindre un montant maximum de 150 € en fonction de la réalisation d'un certain nombre d'objectifs par chaque Direction Générale et après validation par l'Inspection Générale des Finances.

Parmi les mesures directionnelles déjà annoncées par le ministère :

La **DGDDI** bénéficiera d'une mesure de revalorisation indemnitaire dans les conditions prévues par l'accord relatif au renforcement de l'accompagnement social et financier des personnels de la DGDDI dans le cadre de la mise en œuvre du projet stratégique de la douane.

L'**INSEE**, la **DGCCRF** et l'**administration centrale** envisagent un maintien de l'intéressement collectif sous une forme simplifiée : réduction du nombre d'indicateurs, si possible tous issus du PAP.

Par contre, la **DGFIP** a eu une approche très sociale de la réutilisation des crédits budgétaires ainsi libérés puisqu'elle envisage, sans en avoir parlé à quiconque, de procéder à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service et de mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes.

Faire financer les réformes structurelles de notre Direction Générale par l'ensemble des agents des Finances Publiques, voilà un concept qui satisfait à la logique de réduction de la dépense publique et devrait valoir à notre Directeur Général les félicitations du gouvernement.

Pendant ce temps, tous les agents de la DGFIP, dont la rémunération est bloquée depuis juillet 2010, vont pouvoir constater une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

F.O.-DGFIP revendique la revalorisation immédiate du régime indemnitaire de chaque agent par intégration du montant maximum de cette prime collective.